

PEAUX DE GARNISSAGE TENUE A LA CHALEUR

Page 1/2

SANS RESTRICTION D'UTILISATION

AVANT-PROPOS

*Le présent document est en conformité technique avec la méthode d'essai RNUR n° 1236.
Il ne devra pas être modifié sans l'accord de la RNUR.*

1.OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente méthode fixe les conditions à respecter pour effectuer un essai de tenue à la chaleur.
Elle s'applique aux peaux de garnissage.

2.PRINCIPE

L'essai consiste à exposer à la chaleur une éprouvette, à la plier en quatre après refroidissement et à observer les dégradations d'aspect éventuelles à l'endroit des plis.

3.APPAREILLAGE

Etuve dont la température est réglable à ± 2 °C.

4.EPROUVETTE

Prélever une éprouvette carrée de 100 x 100 mm.

5.MODE OPERATOIRE

- Régler l'étuve à la température indiquée par le cahier des charges du matériau à tester et y placer l'éprouvette pendant une durée également indiquée par le cahier des charges.
- Retirer l'éprouvette de l'étuve, la laisser refroidir à plat pendant 15 min et la plier en quatre, face enduite à l'extérieur, suivant ses médianes en appuyant fortement à l'intersection de celles-ci.
- Déplier l'éprouvette, la poser à plat et observer l'apparition éventuelle de défauts d'aspect à l'emplacement des plis.

6.EXPRESSION DES RESULTATS

On notera la présence ou l'absence de craquelures de la face enduite.

7.PROCES-VERBAL D'ESSAI

S'il y a lieu, on établira un procès-verbal d'essai qui précisera les conditions particulières de l'essai qui ne seraient pas prévues dans la présente méthode ou au cahier des charges et qui pourraient influencer sur les résultats.

8.HISTORIQUE ET DOCUMENT CITES

8.1.HISTORIQUE

8.1.1.CREATION

- OR: 01/11/1977 - CREATION DE LA NORME.

8.1.2.OBJET DE LA MODIFICATION

- A: 03/02/1997 - REPRISE SOUS IDEM.
-

8.2.DOCUMENTS CITES

8.2.1.DOCUMENTS PSA

8.2.1.1.Normes

8.2.1.2.Autres

8.2.2.DOCUMENTS EXTERIEURS

8.3.EQUIVALENT A :

REN1236

8.4.CONFORME A :

8.5.MOTS CLEFS